

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 avril 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-04-250 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 avril 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 18.17 Avis de motion / Règlement n° 1510-03 / Chiens et chats / Mesures particulières relatives aux chiens pouvant représenter un risque pour la population

Et en y retirant les points suivants :

- 18.11 Adoption de projet / Règlement n° 1270-55 / Plan d'urbanisme / Ratio de stationnement par logement / Affectations détaillées du sol / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1270-55 / Plan d'urbanisme / Ratio de stationnement par logement / Affectations détaillées du sol / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.13 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-256 / Zonage / Normes de stationnement / Grilles des usages et normes / Zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1275-256 / Zonage / Normes de stationnement / Grilles des usages et normes / Zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.15 Adoption de premier projet / Règlement n° 1273-09 / Lotissement / Largeur de l'emprise des voies de circulation / Zones H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.16 Avis de motion / Règlement n° 1273-09 / Lotissement / Largeur de l'emprise des voies de circulation / Zones H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 mars 2017

- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.4 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.5 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Souper-bénéfice 2017 / Achat de billets
 - 4.8 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.9 SPCA de l'Ouest de l'Île / Gala « Raise the Woof » 2017 / Commandite
 - 4.10 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2017
 - 4.11 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Soirée de reconnaissance des bénévoles / Aide financière
 - 4.14 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2017
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-03 / Services professionnels / Élections municipales 2017 / Ratification des nouveaux critères d'évaluation et de pondération
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 17 mars 2017
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies
 - 7.3 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche / Stagiaire en géomatique
 - 7.4 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Bibliothécaire
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-25 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-29 / Fourniture d'un véhicule utilitaire sport – Ford Explorer type « Police Interceptor » et d'un Ford Escape
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-16 / Location de tracteur avec opérateur pour travaux de fauchage
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-20 / Fourniture de terre végétale – contrat à commandes
 - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-23 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards
 - 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-22 / Fourniture de végétaux – arbres
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-12-49 / Services professionnels / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

14.2 Ordre de changement n° 19 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605

15. Services techniques

- 15.1 Ordres de changement n°^{os} 1, 11, 13, 16, 17, 19, 22 et 23 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689
- 15.2 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-21 / Services professionnels / Architecture / Concepts du futur hôtel de ville / Aménagement intérieur et extérieur / Absence de soumission
- 15.3 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-30 / Services professionnels / Architecture et ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction / Futur hôtel de ville
- 15.4 Demande d'une entente de collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport / Élargissement du passage à niveau et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Projet de reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,46

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 mars 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 mars 2017
- 16.5 PIIA / 223, avenue Saint-Jean-Baptiste / Modification au PIIA approuvé / Résolution 17-01-031 / Nouvelle construction résidentielle / Lot 1 545 939 / Zone H1-715 / CCU n° 17-03-47
- 16.6 PIIA / 1, rue du Manège / Nouvelle construction résidentielle / Lot 4 498 782 / Zone A-808 / CCU n° 17-03-48
- 16.8 PIIA / 976, avenue Saint-Charles / Nouvelle construction commerciale / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 17-03-50
- 16.9 PIIA / 500, montée Labossière / Modification au PIIA approuvé / Résolution 15-09-822 / Mur de soutènement et clôture en bordure du stationnement des camions / Lot 5 600 394 / Zone I3-831 / CCU n° 17-03-51
- 16.10 PIIA / 486 à 492, avenue Saint-Charles / Transformation de la façade / Lot 1 675 582 / Zone C2-322 / CCU n° 17-03-52
- 16.11 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 486 à 492, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 582 / Zone C2-322 / CCU n° 17-03-53
- 16.14 Dérogation mineure / 2050, rue Chicoine / Partie de l'enseigne située au-dessus du niveau du toit / Lot 5 856 153 / Zone I2-752 / CCU n° 17-03-56
- 16.15 PIIA / 2364, chemin du Fief / Modification au PIIA approuvé / Résolution 17-02-084 / Nouvelle construction résidentielle / Lot 3 402 023 / Zone A-903 / CCU n° 17-03-57
- 16.16 PIIA / 140, rue Aimé-Vincent / Modification au PIIA approuvé / Résolution 17-02-084 / Extérieur du bâtiment / Lot 2 832 114 / Zone C3-127/ CCU n° 17-03-58
- 16.19 Dérogation mineure / 1335-1345, rue Émile-Bouchard / Marge latérale / Lot projeté 5 894 346 / Zone H3-1006 / CCU n° 17-03-61
- 16.20 Dérogation mineure / 1435, rue Émile-Bouchard / Ratio de case de stationnement intérieur / Marge arrière / Lot projeté 5 894 347 / Zone H3-1006 / CCU n° 17-03-62
- 16.21 Avis / Consultation / Premier projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) / Règlement n° 232 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-253 / Zonage / Usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Zone I3-832 / Secteur de la rue du Plateau
- 18.2 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1691-01 / Retrait de l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945) / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Augmentation de la dépense et de l'emprunt
- 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1643-02 / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Abrogation du Règlement n° 1643-01 / Secteur intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1640-02 / Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes / Modification des paramètres de calcul
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1738 / Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1623-07 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Ajout de certains types de végétation / Modification de dispositions pour faciliter l'application du Règlement n° 1623
- 18.7 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1736 / Acquisition d'un camion-échelle d'incendie
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1694-14 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Rues Boileau, Brodeur et Lartigue
- 18.9 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-255 / Zonage / Marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-255 / Zonage / Marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée
- 18.17 Avis de motion / Règlement n° 1510-03 / Chiens et chats / Mesures particulières relatives aux chiens pouvant représenter un risque pour la population

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-04-251 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 20 mars 2017 soient et ils sont par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-04-252 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-04-253 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de la Fondation du Cégep John-Abbott;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation du Cégep John-Abbott à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 5 juin 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-254 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Souper-bénéfice 2017 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de huit billets au montant de 60 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 5 avril 2017;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-255 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre de commandite pour le tournoi de golf annuel qui se tiendra le 29 mai 2017 au club de golf Whitlock;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-256 SPCA de l'Ouest de l'Île / Gala « Raise the Woof » 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au gala « Raise the Woof » organisé par SPCA de l'Ouest de l'Île;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à SPCA de l'Ouest de l'Île à titre de commandite « Ami de la SPCA de l'Ouest de l'Île » dans le cadre de son gala « Raise the Woof » qui se tiendra le 21 avril 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-257 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2017

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs six bourses d'études d'une valeur de 200 \$ chacune pour les élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 9 juin 2017 à l'aréna de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-258 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Soirée de reconnaissance des bénévoles / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière par l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour la soirée de reconnaissance envers ses bénévoles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 360 \$ soit versé à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa soirée de reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le 12 mai 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-259 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2017

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-211 autorisant la participation de la conseillère M^{me} Céline Chartier et du conseiller M. Robert A. Laurence au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y ajouter la participation du conseiller M. Rénald Gabriele, élu responsable des dossiers culturels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la participation du conseiller M. Rénald Gabriele au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2017;

QUE les dépenses réellement encourues à cette fin lui soient remboursées sur présentation de pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-260 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-03 / Services professionnels / Élections municipales 2017 / Ratification des nouveaux critères d'évaluation et de pondération

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation à l'égard des services professionnels pour les élections municipales 2017, deux soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-198 adoptée le 13 mars 2017 approuvant les critères d'évaluation et de pondération pour les services d'une firme spécialisée pour les élections municipales 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y eut révision des critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT que ces critères de pondération et d'évaluation modifiés sont inscrits dans l'addenda 1 transmis aux firmes invitées le 16 mars 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés les critères de pondération et d'évaluation tels que modifiés par l'addenda 1 de l'appel d'offres n° 401-110-17-03;

ET QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Acceo Solutions inc., 75, rue Queen, bureau 6100, Montréal (Québec), H3C 2N6, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 32 232,86 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-03;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-261 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 17 mars 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 17 mars 2017 totalisant un montant de 2 493 164,50 \$.

17-04-262 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 23 mars 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-263 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-694;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division - Prévention au sein du Service de sécurité incendie en date du 8 mars 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Marc-André Lafleur dans son poste de technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 4 avril 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lafleur.

« ADOPTÉE »

17-04-264 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche / Stagiaire en géomatique

CONSIDÉRANT l'offre de stage présentée par la Ville au Collège Ahuntsic pour la période du 26 au 31 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection ainsi que la recommandation du Comité de sélection en date du 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les tâches à être confiées au stagiaire doivent répondre aux exigences de l'institution d'enseignement et permettre d'acquérir l'expérience pertinente dans le cadre de son programme collégial en Technologie de la géomatique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M. Julien Charron à effectuer un stage rémunéré au sein du Service de l'informatique et de la géomatique, sous la supervision de M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, et ce, pour une durée de 12 semaines au cours de la période débutant au plus tôt le 5 juin 2017 et se terminant au plus tard le 1^{er} septembre 2017;

QUE dans le cadre de ses fonctions, M. Charron agira en appui au technicien en géomatique;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le salaire octroyé à M. Julien Charron dans le cadre de son stage rémunéré en géomatique correspond à 75 % du taux horaire prévu à la classe 9 – échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, et ce, conformément aux conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des souhaits de succès soient adressés à M. Charron;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-265 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Bibliothécaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 22 mars 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Alexis Pilon-Boudreault au poste régulier à temps complet de bibliothécaire au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} mai 2017, au salaire prévu à la classe 12 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Pilon-Boudreault aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Pilon-Boudreault;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-266 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-25 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la gestion de la location des embarcations au parc Valois, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 mars 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-25;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sylvain Bédard, 2, rue Louise-Joseph, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2J8, pour la gestion de la location des embarcations au parc Valois, et ce, pour un montant de 11 612,48 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-25;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2017, avec une possibilité de trois années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la gestion de la location des embarcations au parc Valois et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-267 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-29 / Fourniture d'un véhicule utilitaire sport – Ford Explorer type « Police Interceptor » et d'un Ford Escape

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport – Ford Explorer type « Police Interceptor » et d'un Ford Escape, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 29 mars 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-29;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Avantage Ford inc., 30, boulevard Don-Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'un véhicule neuf, année 2017, de marque Ford, modèle Explorer type « Police Interceptor » – LOT A, et ce, pour un montant de 56 544,71 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-29, pour le service de sécurité incendie;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Avantage Ford inc., 30, boulevard Don-Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'un véhicule neuf, année 2017 de marque Ford, modèle Escape S – LOT B, et ce, pour un montant de 32 997,83 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-29, pour le service des eaux;

QUE ces acquisitions ainsi que les accessoires (clignotants, sirène, etc.) à y être ajoutés soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-268 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-16 / Location de tracteur avec opérateur pour travaux de fauchage

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de tracteur avec opérateur pour travaux de fauchage, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 mars 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux des trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-16;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location de tracteur avec opérateur pour travaux de fauchage, et ce, pour un montant de 117 491,80 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-16;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2017, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de tracteur avec opérateur pour travaux de fauchage et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-269 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-20 / Fourniture de terre végétale – contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de terre végétale – contrat à commandes, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 mars 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux des trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-20;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Matériaux Paysagers Savaria ltée, 950, chemin de Lorraine, Boucherville (Québec), J4B 5E4, pour la fourniture de terres végétales – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 43 783,92 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-20;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2017;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de terre végétale – contrat à commandes et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-270 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-23 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 mars 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-23;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence St-Germain Égouts et Aqueducs inc., 3800, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert (Québec), J3Y 6T1, pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards, et ce, pour un montant de 60 793,03 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-23;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-271 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-22 / Fourniture de végétaux – arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de végétaux – arbres, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 mars 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-22;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec), J7T 3A1 pour la fourniture de végétaux – arbres, et ce, pour un montant de 85 196,48 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-22;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2017;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de végétaux – arbres et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-272 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-12-49 / Services professionnels / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°9 relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-12-49 », totalisant un montant de 36 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-273 Ordre de changement n° 19 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 19 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 183 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-274 Ordres de changement n^{os} 1, 11, 13, 16, 17, 19, 22 et 23 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1, 11, 13, 16, 17, 19, 22 et 23 de l'entrepreneur général reliés au projet « Élargissement d'une partie du chemin Dumberry, ajout d'une conduite pluviale, pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage, feux de circulation et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 » totalisant un montant de 90 305,46 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-275 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-21 / Services professionnels / Architecture / Concepts du futur hôtel de ville / Aménagement intérieur et extérieur / Absence de soumission

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres par invitation à l'égard des services professionnels pour de la préparation des concepts du futur hôtel de ville ainsi que de l'aménagement intérieur et extérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Technique de retourner en appel d'offres en élargissant la portée des services requis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toute fin que de droit l'appel d'offres n° 401-110-17-21;

QUE la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandatée afin de lancer un nouvel appel d'offres comprenant l'ensemble des services professionnels d'architecture et d'ingénierie requis pour le futur hôtel de ville.

« ADOPTÉE »

17-04-276 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-30 / Services professionnels / Architecture et ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction / Futur hôtel de ville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 27 mars 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard des services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis ainsi que de la surveillance de travaux de construction du futur hôtel de ville;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

17-04-277 Demande d'une entente de collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport / Élargissement du passage à niveau et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Projet de reconstruction du pont ferroviaire au point miliaire 1,46

CONSIDÉRANT que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) s'apprête à réaliser des travaux de reconstruction du pont ferroviaire situé au point miliaire 1,46 sur la subdivision M&O, entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et les rues des Floralies et Bill-Durnan;

CONSIDÉRANT que la Ville projetait l'exécution de travaux visant l'élargissement du passage à niveau dudit pont ferroviaire ainsi que l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure une entente de collaboration avec l'AMT puisque les travaux projetés de la Ville sont intimement liés à ceux de l'AMT et donc pourraient être effectués en partenariat et par le même entrepreneur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville demande à l'AMT de préparer une entente de collaboration afin de prévoir le partage des responsabilités respectives dans la phase de construction et post construction du projet de reconstruction du pont ferroviaire au point miliaire 1,46, entendu que les seuls coûts admissibles payables par la Ville seront les coûts réels des travaux reliés à l'élargissement du passage à niveau ainsi que du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et les rues des Floralies et Bill-Durnan;

QUE la Ville autorise l'AMT à agir comme maître d'œuvre pour l'ensemble du projet;

QUE la Ville autorise l'AMT à procéder à l'appel d'offres afin d'obtenir les services professionnels d'un consultant pour la conception des plans et devis pour l'ensemble du projet;

QUE la Ville s'engage à rembourser à l'AMT les coûts réels engagés pour la conception des plans et devis pour les travaux de la Ville que le projet aille de l'avant ou non après la phase de la conception;

QU'une somme maximale de 100 000 \$ soit réservée à cet effet dans le surplus accumulé non affecté pour le financement de la part de la Ville dans la conception et la préparation des plans et devis de ce projet;

Certificat de crédits suffisants émis.

17-04-278 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 mars 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 mars 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-279 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 mars 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 mars 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-03-45	1021, route Harwood / Modification de l'enseigne au mur / Lot 1 870 642 / Zone I2-650
CCU n° 17-03-46	980, avenue Saint-Charles / Installation de deux enseignes à plat aux murs / Lot 1 675 184 / Zone C3-124
CCU n° 17-03-49	264, rue Meloche / Nouvelle construction résidentielle unifamiliale / Lot 1 546 905 / Zone H1-839
CCU n° 17-03-54	3210, boulevard de la Gare, local 158 / Installation d'une enseigne sur les deux murs de façade / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 17-03-55	2050, rue Chicoine / Installation d'une enseigne à plat sur une construction hors toit / Lot 5 856 153 / Zone I2-752
CCU n° 17-03-59	41, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Installation de deux enseignes aux murs / Lot 5 645 937 / Zone C3-226
CCU n° 17-03-60	1335-1345, rue Émile-Bouchard / Installation d'une enseigne sur socle et de deux enseignes directionnelles / Lot 5 851 988 / Zone H3-1006

« ADOPTÉE »

17-04-280 PIIA / 223, avenue Saint-Jean-Baptiste / Modification au PIIA approuvé / Résolution 17-01-031 / Nouvelle construction résidentielle / Lot 1 545 939 / Zone H1-715 / CCU n° 17-03-47

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-031 approuvant la recommandation n° 16-12-207 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande que soit révisées et modifiées la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la résolution du Conseil municipal en ce qui a trait à la prolongation de la galerie avant et à l'extension de la pierre sur le mur latéral;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-47 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 223, avenue Saint-Jean-Baptiste, que la largeur de la pierre sur le mur latéral droit puisse être réduite à 30-45 centimètres à partir du coin avant droit;

QUE toutefois soit refusée la demande de modification de la recommandation n° 16-12-207 et de la résolution 17-01-031 concernant l'extension de la galerie.

« ADOPTÉE »

17-04-281 PIIA / 1, rue du Manège / Nouvelle construction résidentielle / Lot 4 498 782 / Zone A-808 / CCU n° 17-03-48

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-48 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT que la propriété est adjacente au chemin Saint-Louis, qui est identifié comme une lanière patrimoniale au Règlement n° 1277 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet soumis ne respecte pas les objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA quant à la volumétrie, aux matériaux, aux couleurs et aux éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 1, rue du Manège, le projet de nouvelle construction résidentielle proposée au plan n° 160405, préparé par M. Gilles Pothier, en date du 5 avril 2016, reçu le 7 mars 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-282 PIIA / 976, avenue Saint-Charles / Nouvelle construction commerciale / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 17-03-50

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les plans soumis sont incohérents et ne concordent pas entre eux;

CONSIDÉRANT l'absence du plan d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que le plan ne montre pas l'ensemble du terrain occupé;

CONSIDÉRANT que le nouvel accès proposé à l'avenue Saint-Charles n'est pas montré sur les plans;

CONSIDÉRANT que les matériaux de parement extérieur sur le mur arrière doivent être identiques à ceux retrouvés sur les murs latéraux;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 976, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelle construction commerciale telle que proposé.

« ADOPTÉE »

**17-04-283 PIIA / 500, montée Labossière / Modification au PIIA approuvé /
Résolution 15-09-822 / Mur de soutènement et clôture en bordure du
stationnement des camions / Lot 5 600 394 / Zone I3-831 / CCU n° 17-03-51**

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-822 qui approuve la recommandation n° 15-08-130 du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser le projet révisé d'agrandissement du stationnement, notamment par l'installation d'une palissade végétale le long de la route Harwood;

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-888 qui approuve la recommandation n° 16-10-180 du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de modification au projet d'aménagement de stationnement de camions comprenant le mur de soutènement, ainsi que l'installation d'une clôture en remplacement de la palissade végétale;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième demande de modification est déposée afin de remplacer la palissade végétale par une clôture en mailles de chaîne garnie de lattes de couleur verte et de remplacer le mur de soutènement proposé le long de la route Harwood, fait de blocs de béton, par l'installation de gabions de stabilisation en guise de mur de soutènement le long de la route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-51 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 500, montée Labossière, la demande de modification au projet d'aménagement de stationnement et l'installation d'une clôture en mailles de chaîne, tel que présenté sur le plan d'aménagement paysager dessiné par Yarek ing., design et architecte du paysage, en date du 17 février 2017, ainsi que l'installation de gabions de stabilisation, tel que montré sur le plan préparé par la compagnie Aprosol ltée, portant les numéros de dessins S-4 et S-5 et approuvé par W. Goraczko en date du 2 février 2017, et ce, aux conditions suivantes :

- des arbres à grand déploiement devront être plantés à une distance maximale de 10 mètres centre/centre sur le plateau devant la clôture en bordure de la route Harwood et de la montée Labossière;
- une clôture en mailles de chaîne garnie de vignes grimpantes devra être érigée en bordure des rues ci-dessus mentionnées;
- une garantie bancaire de 25 000 \$ doit être déposée afin de garantir la santé et la viabilité des arbres et des plantes. La remise de cette garantie financière se fera quatre ans après la date de plantation, si les arbres et plantations sont en bonne croissance et en santé.

« ADOPTÉE »

**17-04-284 PIIA / 486 à 492, avenue Saint-Charles / Transformation de la façade /
Lot 1 675 582 / Zone C2-322 / CCU n° 17-03-52**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT que puisque la marquise projetée a une profondeur de 1,5 mètre, les supports des poteaux ne pourront pas s'appuyer sur le trottoir longeant la façade mais reposeraient plutôt sur l'asphalte du stationnement;

CONSIDÉRANT qu'une façade munie d'une marquise ne s'intègre et ne s'harmonise pas aux bâtiments environnants sur l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 486 à 492, avenue Saint-Charles, le projet de transformation de la façade, tel que montré au plan préparé par M. Anthony Beliotis, ing., daté de mars 2017 et reçu le 9 mars 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-285 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 486 à 492, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 582 / Zone C2-322 / CCU n° 17-03-53

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 486 à 492, avenue Saint-Charles, la demande d'exemption de l'obligation de fournir cinq cases de stationnement en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case.

« ADOPTÉE »

17-04-286 Dérogation mineure / 2050, rue Chicoine / Partie de l'enseigne située au-dessus du niveau du toit / Lot 5 856 153 / Zone I2-752 / CCU n° 17-03-56

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9335-2870 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-56 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 mars 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2050, rue Chicoine;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2050, rue Chicoine, afin d'autoriser qu'une partie de l'enseigne soit située au-dessus du niveau du toit en dérogation à l'article 2.2.20.7.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas, et ce, à la condition qu'il n'y ait aucune autre enseigne sur poteau sur cette propriété.

« ADOPTÉE »

17-04-287 PIIA / 2364, chemin du Fief / Modification au PIIA approuvé / Résolution 17-02-084 / Nouvelle construction résidentielle / Lot 3 402 023 / Zone A-903 / CCU n° 17-03-57

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-084 approuvant la recommandation n° 17-01-07 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande une modification au projet de nouvelle construction afin de diminuer la taille de la résidence à 24 pieds x 26 pieds au lieu de 24 x 36 pieds;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-57 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 2364, chemin du Fief, la modification au projet de nouvelle construction résidentielle, conformément aux plans projets n° 16-477A préparés par M^{me} Dorothée Pawulski, architecte, intitulés : « Nouvelle résidence de M. Morin et D. Sauvé », pages A-050, A-100, A-101 et A-200 à A-203, dernière révision en date du 2 mars 2017, en maintenant les conditions suivantes :

- que les espaces de stationnement desservant la résidence soient localisés en cour latérale;
- qu'un aménagement paysager soit fait devant la nouvelle résidence.

« ADOPTÉE »

**17-04-288 PIIA / 140, rue Aimé-Vincent / Modification au PIIA approuvé /
Résolution 17-02-084 / Extérieur du bâtiment / Lot 2 832 114 / Zone C3-127/
CCU n° 17-03-58**

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-981 approuvant la recommandation n° 16-11-196 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de refuser les deux enseignes à plat au mur de façade;

CONSIDÉRANT que le projet d'enseignes à été modifié et présenté à la réunion du CCU du 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que suite à l'acceptation des deux enseignes à plat au mur de façade suivant la recommandation n° 17-01-15 du CCU et la résolution 17-02-084, le demandeur considère que le maintien du panneau d'aluminium n'est plus harmonieux avec ce nouveau projet d'enseignes;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 140, rue Aimé-Vincent, la modification au projet de modifications extérieures du bâtiment, tel que montré au plan n° A501 préparé par M. Louis Morrissette, architecte, dossier 16-108-01 révision n° 13, en date du 2 mars 2017.

« ADOPTÉE »

**17-04-289 Dérogation mineure / 1335-1345, rue Émile-Bouchard / Marge latérale /
Lot projeté 5 894 346 / Zone H3-1006 / CCU n° 17-03-61**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Bâtimo promoteur et gestionnaire immobilier visant à autoriser une marge latérale de 14,96 mètres au lieu de 17,37 mètres en dérogation à l'article 2.3.4.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que chacune des marges latérales pour un édifice de plus de 3 étages soit au moins égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent au bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-03-61 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 mars 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1335-1345, rue Émile-Bouchard;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1335-1345, rue Émile-Bouchard.

« ADOPTÉE »

17-04-290 Dérogation mineure / 1435, rue Émile-Bouchard / Ratio de case de stationnement intérieur / Marge arrière / Lot projeté 5 894 347 / Zone H3-1006 / CCU n° 17-03-62

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Bâtimo promoteur et gestionnaire immobilier visant à autoriser :

- un ratio de 0,68 case de stationnement intérieur par logement en dérogation à l'article 3.2.103.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un ratio d'au moins 0,80 case de stationnement intérieur par logement;
- une marge arrière de 23,25 mètres au lieu de 26,21 mètres en dérogation à l'article 2.3.5.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que la profondeur minimale de la marge arrière pour un édifice de plus de 3 étages soit égale à la hauteur du mur adjacent au bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation 17-03-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue 14 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 mars 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1435, rue Émile-Bouchard;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1435, rue Émile-Bouchard.

« ADOPTÉE »

17-04-291 Avis / Consultation / Premier projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) / Règlement n° 232 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) au Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 25 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout organisme partenaire peut donner son avis sur ce premier projet dans un délai de 120 jours après sa transmission par la MRCVS soit jusqu'au 15 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans sa résolution 16-10-820, a demandé à la MRCVS que les articles 12.2.2, 12.2.7, 12.2.12, 12.2.13, 13.3.1.2, 13.3.3.4 et 13.4.5 du document annexé au premier projet de SADR3, soumis lors des rencontres de travail, soient modifiés et intégrés conformément aux résolutions 15-03-218, 16-05-379, 16-05-380 et 16-05-423;

CONSIDÉRANT que lesdits articles n'ont pas tous été intégrés au premier projet de SADR3;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par M^{me} Diane Lavallée, chef de division permis et inspection datée du 23 mars 2017, concernant les demandes de changements à intégrer au premier projet de SADR3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'avis suivant l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit donné à la MRCVS d'intégrer à son second projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) les éléments suivants :

- la demande énoncée à la résolution 15-03-218 à l'effet de réduire les densités minimales au tableau 13.3 B ou d'ajouter une note indiquant une mesure d'exception pour les secteurs de l'aire d'affectation résidentielle para-urbaine de la montée d'Alstonvale et du chemin Daoust;
- la demande énoncée à la résolution 16-05-423 à l'effet d'autoriser l'usage cimetière dans l'aire agricole à proximité du cimetière Saint-Jean-Baptiste;
- la demande à l'effet de permettre dans la zone Récréative (REC) du Golf Summerlea, des usages « Habitations »;
- la demande énoncée à la résolution 16-05-380 à l'effet que la fiche technique de l'îlot déstructuré n° 11 soit modifiée par le remplacement de la note portant sur les usages commerciaux (renseignements additionnels) par le texte intégral suivant :

« Cet îlot recoupe une occupation commerciale existante qui s'est développée le long d'un axe routier. Y sont plus spécifiquement autorisés les usages commerciaux de détail ou de gros correspondant au caractère de desserte de biens et services de consommation courante et de proximité pour les clientèles locale, régionale et touristique de passage. Les commerces et services liés aux produits locaux, de même que les ateliers artisanaux visant notamment à mettre en valeur le terroir sont également favorisés. Les bureaux, commerces et services destinés aux clientèles locale, régionale et touristique de passage peuvent aussi s'implanter à l'intérieur de l'îlot déstructuré, toutefois leur superficie ne peut excéder 2 000 mètres carrés. La densité d'occupation au sol doit respecter le caractère extensif du secteur. De manière générale, à l'intérieur de cet îlot, tout permis de construction doit être assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA.). Compte tenu de la superficie des lots existants, les projets intégrés sont autorisés. Ces derniers doivent faire l'objet d'une évaluation en fonction d'objectifs et de critères spécifiques en fonction du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). »

QUE la Ville se réserve le droit d'émettre tout autre avis conformément à l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* avant le 15 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-292 Adoption / Règlement n° 1275-253 / Zonage / Usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Zone I3-832 / Secteur de la rue du Plateau

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 février 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-253 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 mars 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 mars 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-253 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-253 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832 ».

« ADOPTÉE »

17-04-293 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1691-01 / Retrait de l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945) / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Augmentation de la dépense et de l'emprunt

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1691-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1691-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1691 afin de retirer l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945), modifier les clauses de taxation et les plans de taxation et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux cent treize mille dollars (213 000 \$) ».

« ADOPTÉE »

17-04-294 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1643-02 / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Abrogation du Règlement n° 1643-01 / Secteur intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1643-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1643-02 intitulé :

« Règlement aux fins d'abroger le Règlement n° 1643-01 et de modifier les clauses de taxation et les plans de taxation du Règlement n° 1643 ».

« ADOPTÉE »

17-04-295 Adoption / Règlement n° 1640-02 / Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes / Modification des paramètres de calcul

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1640-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1640-02 intitulé :

« Règlement afin de modifier les paramètres de calcul de l'aide du Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes n° 1640 ».

« ADOPTÉE »

17-04-296 Adoption / Règlement n° 1738 / Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1738 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1738 intitulé :

« Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures ».

« ADOPTÉE »

17-04-297 Adoption / Règlement n° 1623-07 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Ajout de certains types de végétation / Modification de dispositions pour faciliter l'application du Règlement n° 1623

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1623-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1623-07 intitulé :

« Règlement aux fins d'ajouter certains types de végétation et de modifier des dispositions pour faciliter l'application du Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623 ».

« ADOPTÉE »

17-04-298 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1736 / Acquisition d'un camion-échelle d'incendie

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant l'acquisition d'un camion-échelle d'incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt d'un million six cent cinquante mille dollars (1 650 000 \$) à ces fins.

17-04-299 Avis de motion / Règlement n° 1694-14 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Rues Boileau, Brodeur et Lartigue

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions et des limitations de stationnement sur les rues Boileau, Brodeur et Lartigue.

17-04-300 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-255 / Zonage / Marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-255 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes édictées à l'article 3.2.32 relatif aux marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 avril 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-04-301 Avis de motion / Règlement n° 1275-255 / Zonage / Marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes édictées à l'article 3.2.32 relatif aux marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée.

17-04-302 Avis de motion / Règlement n° 1510-03 / Chiens et chats / Mesures particulières relatives aux chiens pouvant représenter un risque pour la population

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510 afin de prévoir des mesures particulières relatives aux chiens pouvant représenter un risque pour la population.

17-04-303 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Mise en place d'affiches temporaires promouvant l'événement « TrestlerFest » qui se tiendra le 28 avril 2017;
- Tenue d'une journée barbecue avec jeux gonflables et d'une vente de garage organisées par Action Sport Physio Vaudreuil-Dorion au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes le 20 mai 2017;
- Mise en place d'une bannière afin de promouvoir la collecte de sang Héma-Québec qui se tiendra le 29 mars 2017 à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;
- Tenue de la Marche du pardon le 14 avril 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-304 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-04-305 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-04-306 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 50 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe